

Le Bureau du Congrès

CG/BUR21(2018)INF49¹
24 octobre 2018

Activités de coopération du Congrès dans les États membres et dans les régions voisines

Situation au 22 octobre 2018

Document soumis pour information au Bureau du Congrès le 5 novembre 2018

¹ Le présent document a été classé confidentiel jusqu'après son examen par le Bureau du Congrès.

Table des matières

Introduction	3
I. Thèmes et axes de coopération	3
1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations	4
1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales	4
1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux	5
2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement	6
3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale.....	7
4. Initiatives pilotes au niveau local : apprentissage par la pratique.....	8
II. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins.....	9
Conclusion	10
ANNEXE – RÉSUMÉ DES PROJETS	11
I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe.....	11
A. Projets en cours	11
B. Projets terminés	13
II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques.....	18
III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines.....	20

Introduction

1. Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté, en 2011, une nouvelle orientation² pour les activités du Congrès en contribuant aux plans d'action du Conseil de l'Europe destinés à soutenir les États membres et les États des régions voisines dans la mise en œuvre de réformes juridiques et institutionnelles conformes aux normes de l'Organisation. Les activités de coopération ont pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux lacunes et défis recensés par les différents organes de suivi du Conseil de l'Europe, pour ce qui concerne la démocratie locale, et en particulier lors des visites de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (STCE n° 122). Les *Lignes directrices pour les activités de coopération*³ ont précisé le cadre et les principes de ces activités de coopération, dont l'importance a été réaffirmée dans les *priorités du Congrès 2017-2020*.

2. Le Congrès constitue la référence en matière de démocratie locale et régionale, dont l'expertise et l'expérience sont largement reconnues. Par son expertise, le Congrès est à même d'offrir aux collectivités territoriales, et à leurs associations, l'assistance et les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire, et de renforcer leurs capacités institutionnelles. Cette reconnaissance a conduit à une augmentation sensible du nombre de projets de coopération du Congrès. La contribution financière totale des donateurs s'élève à 6 000 000 € depuis octobre 2012⁴. Les activités sont basées sur le dialogue politique et le suivi des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et viennent compléter les activités statutaires du Congrès, de ses chambres et de ses commissions. Elles font le lien entre les recommandations et résolutions adoptées lors des sessions et la réalité du terrain.

3. Les interventions sont menées dans deux directions principales : d'une part les programmes et activités mis en œuvre de manière **bilatérale** dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains États membres ou dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines⁵, et d'autre part ceux qui sont mis en œuvre de manière **multilatérale** dans le cadre de partenariats spécifiques, comme le Partenariat oriental de l'Union européenne. De plus, les activités relevant de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ont été mises en œuvre suite à la création en 2014 par le Congrès du statut de Partenaire pour la démocratie locale⁶.

4. L'intervention du Congrès se fonde principalement sur les échanges entre pairs, pour lesquels les membres du Congrès jouent un rôle essentiel. Depuis 2011, plus de cinquante élus locaux et régionaux issus de vingt-trois États membres ont pris part aux projets de coopération mis en œuvre par le Congrès. Les membres du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que des experts des pays bénéficiaires ou d'autres pays européens apportent leur concours aux membres du Congrès et au travail du Secrétariat, en tant que de besoin.

5. Le présent document présente les principaux résultats du Congrès en partenariat avec les bénéficiaires, et reprend à cet égard les champs d'intervention du Congrès mis en avant dans les Lignes directrices pour les activités de coopération, ainsi que les activités mises en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines.

I. Thèmes et axes de coopération

6. Les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale (ci-après « la Charte ») s'appliquent dans les quarante-sept États membres et sont appuyées par les recommandations thématiques du Congrès. Outre ces normes relatives à la démocratie locale et régionale, les besoins spécifiques des bénéficiaires ainsi que le contexte local sont pris en compte afin de développer une méthodologie adaptée pour les activités de coopération. Ces dernières sont ainsi le fruit d'une démarche fondée sur le dialogue et le partenariat.

7. Ce chapitre présente les activités de coopération thématique selon quatre axes : [1] donner des moyens aux collectivités locales et régionales par la promotion du dialogue entre les autorités centrales et les pouvoirs locaux et régionaux et renforcer leurs associations ; [2] renforcer les capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement ; [3] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie

² Document-cadre sur les Activités de coopération du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Document CG/BUR/2011(21)4) : <https://rm.coe.int/168071aeb0>

³ « Améliorer l'impact des recommandations du Congrès, Lignes directrices pour les activités de coopération dans les États membres du Conseil de l'Europe », CG/BUR/2015(27)31, Bureau du Congrès, 23 mars 2015. <https://rm.coe.int/168071a684>

⁴ Les contributions par projet sont détaillées en annexe.

⁵ Rapport sur la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680712371

⁶ Résolution 376(2014) : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&id=2248385&Site=COE&direct=true>

locale, et [4] apprendre par la pratique au moyen d'initiatives locales pour une meilleure gouvernance, notamment par la participation des citoyens.

1. Donner des moyens aux pouvoirs locaux et régionaux et à leurs associations

8. La section ci-dessous met en lumière les différentes interventions du Congrès telles que la mise en place d'un mécanisme institutionnalisé de consultation, des mesures de renforcement des capacités institutionnelles et/ou administratives des associations ou une médiation politique entre plusieurs associations de pouvoirs locaux et régionaux. Elle présente des exemples de l'action du Congrès dans des pays spécifiques, comme l'**Albanie**, l'**Arménie**, la **Géorgie**, l'**Ukraine** ; et de la coopération transnationale entre l'**Arménie**, l'**Azerbaïdjan**, la **Géorgie**, la **République de Moldova**, l'**Ukraine** et le **Bélarus**.

1.1. Dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales

9. Le droit à la consultation est l'une des clés de voûte de la Charte. Sa transposition dans la législation des États membres et la complexité de sa mise en pratique sont régulièrement soulignées dans le suivi de mise en œuvre de la Charte. Il s'agit d'une priorité du Congrès, qui devrait adopter lors de sa 35^e session de nouvelles lignes directrices sur les mécanismes de consultation.

10. Le Congrès encourage le dialogue entre les pouvoirs locaux et régionaux et les autorités centrales. Par ailleurs, compte tenu de la nature asymétrique de la relation entre les niveaux local et national, le Congrès défend le rôle des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux en tant qu'interlocuteurs privilégiés à la fois du pouvoir central et des collectivités qu'elles représentent. Le Congrès propose donc son expertise aux divers acteurs, notamment les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux, qui souhaitent renforcer le droit des collectivités locales et régionales d'être consultées par les autorités centrales. Le processus de consultation peut varier en fonction du contexte des différents pays ; le Congrès n'entend donc pas promouvoir un modèle uniforme, les États et leurs pouvoirs locaux et régionaux étant mieux placés pour décider du modèle de consultation approprié.

11. **L'Albanie** offre un bon exemple de contribution du Congrès au processus d'amélioration et de renforcement de la consultation des pouvoirs locaux. À la suite de l'importante réforme de 2013 relative à la décentralisation et à l'organisation territoriale, le Congrès a apporté une assistance législative, assortie d'une médiation politique à la fois longue et intensive. L'intervention du Congrès a permis l'inscription du droit à la consultation dans la loi organique sur l'autonomie locale adoptée en décembre 2015 et la création en janvier 2017 d'un Conseil consultatif des autorités locales et centrales⁷.

12. L'intervention du Congrès a eu lieu dans un contexte politique extrêmement polarisé et tendu, où les collectivités locales et régionales, représentées par des associations fortement politisées, n'étaient pas à même ni de porter ensemble leurs préoccupations auprès des autorités centrales, ni de définir des lignes d'actions conjointes. Pour mettre en place une plate-forme commune de dialogue, le Congrès a, dès 2012, entretenu un dialogue constant avec toutes les parties prenantes, y compris les partis politiques. La représentation des collectivités locales au sein d'une plateforme pluraliste reste difficile en Albanie et il est primordial que les pouvoirs nationaux et locaux garantissent le fonctionnement pérenne du Conseil consultatif albanais.

13. En **Arménie**, dans le droit fil des activités de l'Association des communes d'Arménie (ACA) visant à améliorer la culture de participation, un atelier sur les mécanismes de consultation a été organisé en septembre 2018. Il avait pour but de contribuer à la création d'un mécanisme de consultation en Arménie afin de permettre aux pouvoirs locaux de remplir les missions qui leur sont confiées et de respecter pleinement la Charte.

14. En **Ukraine**, la « Journée du dialogue avec le gouvernement »⁸, organisée en septembre 2018, a facilité le dialogue entre tous les niveaux de gouvernance et marqué une avancée vers une participation plus active des élus locaux au processus d'élaboration des politiques et vers la mise en place de synergies communes. Elle a également contribué au dialogue régulier entre les autorités nationales et leurs associations nationales.

⁷ Il s'agit d'un mécanisme institutionnel dans lequel les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux représentent l'ensemble des collectivités de manière paritaire. Au sein de ce nouveau dispositif, les associations de collectivités locales et régionales albanaises ont pu présenter leurs propositions sur la loi sur les finances locales, qui ont été prises en compte dans le texte final entré en vigueur en mai 2017. Par la suite, elles ont pu discuter des orientations budgétaires pour l'année 2018.

⁸ La « Journée du dialogue avec le gouvernement » a été organisée par l'Association des villes ukrainiennes (AUC) avec l'aide du Congrès.

15. Le Congrès va continuer à soutenir le processus de décentralisation et la consultation régulière et effective entre les autorités centrales et locales et leurs associations dans le cadre des projets mis en œuvre dans les États membres.

1.2. Renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux

16. Les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sont les partenaires principaux des autorités centrales, ainsi que des collectivités qu'elles représentent. Elles ont pour missions de représenter les intérêts des pouvoirs locaux et régionaux et de consulter en interne leurs membres sur les questions liées à la démocratie locale et régionale. Le renforcement du droit des pouvoirs locaux et régionaux d'être consultés par les niveaux d'autorité supérieurs exige également de renforcer les capacités des associations.

17. La coopération avec l'Association des communes d'**Arménie** (ACA) illustre la contribution du Congrès à cet égard. Suite aux recommandations établies d'après l'évaluation de la situation de l'ACA en 2015, le Congrès a aidé l'Association à développer des capacités institutionnelles, à impliquer activement ses membres à la prise de décisions et les motiver pour qu'ils fassent valoir leur point de vue auprès du pouvoir central, à promouvoir la création d'un réseau de partenaires institutionnels et à améliorer la communication avec la population.

18. L'adoption d'une nouvelle orientation stratégique de cinq ans de l'ACA (2016) et d'une stratégie de défense des droits (2017), la révision de ses statuts et la tenue de sa première assemblée générale depuis plusieurs années ont renforcé la capacité de l'ACA à adresser régulièrement au gouvernement central des propositions sur des questions politiques prioritaires ou en réponse à des propositions de lois. L'Association a travaillé activement à la réforme administrative et territoriale et à la décentralisation en Arménie, avec l'adoption de positions politiques, en organisant le Forum sur la démocratie locale en Arménie et une réunion consultative avec le gouvernement de l'Arménie en 2017. En outre, en vue d'instaurer une plus grande transparence dans sa gestion et sa prise de décision, l'ACA a élaboré des guides sur la gestion des ressources financières et humaines (RH) et un projet de stratégie pour la viabilité financière, et créé six commissions thématiques⁹. La capacité organisationnelle de l'ACA a par ailleurs bénéficié du renforcement de l'effectif des membres de son secrétariat et de leurs compétences, notamment dans les domaines de la défense des droits, de la collecte de fonds et de la gestion financière.

19. Actuellement, l'ACA est de plus en plus reconnue en tant qu'acteur clé du développement de la démocratie locale en Arménie, à la fois par les autorités centrales, par ses partenaires institutionnels et par le grand public. L'Association a renforcé ses partenariats¹⁰ et elle poursuit le développement de ses structures administratives, de ses organes statutaires et de son réseau d'experts, ainsi que l'amélioration de son image dans l'opinion et de ses capacités de communication – avec la mise en place d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau site web, et l'organisation d'événements conjoints avec le gouvernement.

20. D'autres objectifs du Congrès consistent à établir une coopération étroite et des relations durables avec les différentes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux des États membres et de les aider à défendre les droits des collectivités. En **Géorgie**, la coopération avec l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) a permis l'élaboration en 2017 de propositions d'amendement du Code de l'autonomie locale portant sur la participation des citoyens aux affaires locales. De même, le Congrès a aidé l'Association des villes ukrainiennes (AVU) à élaborer des propositions détaillées d'amendements de deux projets de loi, concernant le statut des conseillers locaux et le contrôle de l'État sur les activités des collectivités locales. Les amendements de ces lois sont en cours d'adoption.

21. En **Ukraine**, des rencontres régulières sont organisées entre des représentants des associations¹¹, des membres de la délégation ukrainienne du Congrès et les bénéficiaires du projet mis en œuvre dans le pays. Le protocole d'accord signé en septembre 2018 souligne l'engagement du Congrès et de l'Association des villes ukrainiennes (AVU) à renforcer les capacités institutionnelles et à soutenir les efforts des élus locaux pour favoriser la prise de décisions éthiques et une gouvernance plus inclusive, transparente et proche du citoyen. De plus, les échanges entre pairs, auxquels ont participé des représentants du comité directeur de l'AVU et de ses branches régionales, ont ouvert un débat sur le rôle des associations nationales

⁹ Les premières réunions de ces commissions thématiques se sont tenues à partir de février 2018. Le président de la Commission des questions de genre, affaires sociales et santé de la CAA a notamment adressé un appel au gouvernement sur le renforcement de la participation et de la représentation politique des femmes dans le système de gouvernance locale de l'Arménie.

¹⁰ La conférence « Femmes et gouvernance locale » a été organisée conjointement avec le MTAD, la CAA, la GIZ, la DDC, l'USAID, le PNUD et le Congrès, le 7 mars 2018 à Erevan. La CAA a également conclu un certain nombre d'accords de coopération avec d'autres associations, notamment l'Association des maires ruraux de France.

¹¹ L'Association des villes ukrainiennes, l'Association des conseils de bourgs et de villages d'Ukraine et l'Association ukrainienne des districts et des conseils régionaux.

de pouvoirs locaux dans la promotion de l'égalité de genre au niveau local¹².

22. Outre les travaux spécifiques à un pays donné, le Congrès encourage les échanges entre les associations de différents pays. L'intention des associations de renforcer leur coopération a été confirmée par le Protocole d'accord, signé en juin 2017 sous l'égide du Congrès, entre l'Association nationale de pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), le Congrès des autorités locales de Moldova (CALM) et l'Association des villes ukrainiennes (AVU). En outre, la Communauté de pratique sur la démocratie locale¹³, créée en janvier 2016 et qui impliquait les représentants des associations nationales de **l'Arménie, la République de Moldova, la Géorgie et l'Ukraine** ainsi que des représentants de **l'Azerbaïdjan** et du **Bélarus**, a constitué une excellente plateforme de mise en réseau et de débats sur les moyens d'améliorer la qualité de la démocratie locale et de construire des relations transnationales durables visant à renforcer la gouvernance locale dans la région. Un événement organisé en marge du 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), faisant suite aux activités du programme « Partenariat pour la bonne gouvernance », a offert une nouvelle occasion d'interaction entre les pouvoirs locaux **géorgiens et ukrainiens** et leurs associations, qui ont échangé leurs bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert au niveau local¹⁴.

2. Renforcement des capacités des élus locaux et régionaux en tant que moteurs du changement

23. Le succès et la qualité d'un processus de décentralisation requièrent le soutien politique continu de l'ensemble des acteurs concernés, des autorités comme des citoyens, et une appropriation et un engagement fort de ces acteurs en faveur d'une gouvernance locale conforme aux principes européens.

24. Les maires et les conseillers municipaux représentent le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens. Leur responsabilité première est de promouvoir les principes de démocratie locale et les atouts de leur collectivité, tout en se conformant au cadre législatif national et en exerçant les compétences qui leur sont dévolues. En outre, il incombe également aux élus locaux et régionaux de veiller à la transparence de l'action publique, d'adopter des mesures adéquates de prévention de la corruption et de développer des outils démocratiques permettant de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales.

25. La promotion des principes de la Charte et le soutien à l'adoption d'approches novatrices et participatives, en réponse aux demandes et besoins des citoyens, ont motivé la conception d'activités dédiées aux maires et conseillers municipaux.

26. Le programme « Leaders du Changement » a servi cet objectif et a facilité les échanges entre pairs ainsi que le partage de bonnes pratiques avec des membres du Congrès. Le Programme portait sur des thèmes tels que le rôle et les compétences des élus, la communication avec les citoyens, la promotion de valeurs au niveau de leur territoire et la prise de décisions stratégiques, efficaces et éthiques. Ces échanges, qui ont réuni des experts nationaux et internationaux, ont permis aux participants d'identifier les moyens de transposer, de manière efficace et concrète, ces principes dans la pratique.

27. Le programme « Leaders du changement » s'est révélé fructueux en **Arménie**¹⁵ et en **Ukraine**¹⁶. Il a renforcé la capacité des élus locaux à mener des politiques novatrices et associer les citoyens aux processus de prise de décisions. Par ailleurs, l'interaction entre les participants et les membres du Congrès a contribué à faciliter de véritables changements dans leurs collectivités locales¹⁷.

28. De même, dans le cadre du programme mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne « Partenariat pour une bonne gouvernance » (PGG), plus de soixante maires et représentants de leurs associations nationales **d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de République de Moldova et d'Ukraine** ont participé aux activités thématiques et échanges entre pairs organisés sur l'éthique publique, la

¹² Un atelier : « L'égalité des genres au niveau local : défis et opportunités en Ukraine » a été organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes (AUC).

¹³ La Communauté de pratique sur la démocratie locale est un réseau d'experts et de praticiens des domaines de la gouvernance locale et de l'éthique, de représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et de membres de la société civile.

¹⁴ L'atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent », a été organisé le 17 juillet 2018, à Roustavi (Géorgie), par le Congrès et la NALAG, en marge du 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), dans le prolongement des activités du programme Partenariat pour la bonne gouvernance.

¹⁵ En Arménie, une vingtaine de maires ont participé à ce Programme entre 2013 et 2016 et contribué à créer un espace d'expérimentation avec la participation de citoyens. Les expériences des élus arméniens ont été compilées dans une publication intitulée *Boîte à outils pour la participation citoyenne*, à l'attention de leurs pairs : <https://rm.coe.int/16806cf43c>

¹⁶ En Ukraine, plus de 150 maires et 220 conseillers locaux ont bénéficié des activités du Congrès depuis 2014.

¹⁷ À l'occasion de la conférence de clôture du projet organisée en 2016, les maires arméniens ont reconnu l'intérêt du programme « leaders du changement » pour le renforcement de leurs capacités.

prévention de la corruption, la transparence et la participation citoyenne. Les quatre manuels pays par pays sur la transparence et la participation des citoyens¹⁸ et le guide *Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales*¹⁹ ont été les outils pratiques qui leur ont permis de développer des institutions efficaces, responsables et transparentes.

29. Par ailleurs, en novembre 2018, des maires, conseillers et fonctionnaires municipaux et des représentants des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux d'**Ukraine** et de **Géorgie** auront la possibilité d'assister au Forum mondial de la démocratie 2018 consacré à l'égalité de genre et aux droits des femmes. Compte tenu de l'importance du sujet, un atelier supplémentaire sera organisé pour les élus géorgiens et ukrainiens afin de leur permettre d'échanger leurs expériences et d'améliorer leurs connaissances sur la manière d'encourager la participation politique des femmes et de garantir l'égalité des chances au niveau local.

30. Le programme d'échange entre pairs du Congrès permet de diffuser de nouvelles pratiques et de renforcer les liens entre élus d'un même pays. Ce mode de fonctionnement permet également la création de différentes plateformes politiques et d'espaces d'expérimentation. Une meilleure compréhension des principes de démocratie locale et de leurs droits, ainsi qu'une prise de conscience accrue de la force de leur coopération et de leurs actions conjointes, ont incité les maires et les conseillers municipaux à s'investir davantage auprès de leur population, ainsi que dans la défense de leurs intérêts.

3. Sensibilisation des jeunes responsables locaux aux principes de la démocratie locale

31. Le préambule de la Charte révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale²⁰ mentionne ce qui suit :

« Participer à la vie démocratique d'une communauté quelle qu'elle soit, ce n'est pas seulement voter ou se présenter à des élections, bien qu'il s'agisse là d'éléments importants. Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure ».

32. Le Congrès a pour fil directeur l'idée de mettre en œuvre des activités de coopération s'adressant aux jeunes qui sont déjà engagés au niveau local, qui ont été élus à un conseil local pour la première fois ou pourraient se présenter à de futures élections, ou encore qui représentent la société civile ou les médias. Depuis 2014, de jeunes responsables locaux d'**Arménie**²¹ et d'**Ukraine**²² ont bénéficié des activités du Congrès.

33. Les séminaires conçus pour les jeunes responsables locaux ont trois objectifs principaux : [1] sensibiliser les jeunes aux principes de la démocratie locale et régionale ; [2] renforcer leurs capacités à développer et mettre en œuvre des initiatives impliquant à la fois les citoyens et les pouvoirs locaux ; [3] leur donner l'envie et les moyens de participer aux élections locales et/ou régionales.

34. En **Ukraine**, pays dont les autorités ont souligné la nécessité de renouveler la classe politique, le Congrès a développé son action suivant plusieurs axes. Outre les séminaires de sensibilisation, il a permis à de jeunes leaders ukrainiens de participer à des visites d'étude organisées en parallèle des éditions successives du Forum²³. Ces visites d'étude à Strasbourg sont l'occasion pour eux de rencontrer et d'échanger avec des élus, des journalistes et des militants d'autres pays, et de découvrir par ailleurs des exemples de bonnes pratiques auprès des collectivités locales allemandes et françaises. Une évaluation de l'impact des activités du Congrès dédiées aux jeunes en Ukraine a démontré que les réunions de jeunes responsables locaux ukrainiens avec d'autres jeunes et des membres du Congrès avaient été source d'inspiration pour eux et il est établi que des initiatives ont été mises en œuvre par un jeune responsable local sur cinq.

35. En outre, le Congrès a facilité les interactions entre les jeunes responsables et les élus locaux, et a permis, de ce fait, la création d'un réseau informel d'entraide. Le premier Forum de la démocratie locale organisé en Ukraine en juillet 2017 a marqué le premier pas d'un dialogue régulier entre les maires, les

¹⁸ <https://www.coe.int/en/web/congress/-/handbooks-on-transparency-and-citizen-participation>

¹⁹ <https://www.coe.int/en/web/congress/-/management-of-change-a-tool-guide-for-local-and-regional-authorities>

²⁰ Adopté par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (10^e session – 21 mai 2003 – Annexe à la recommandation 128)

²¹ Deux séminaires sur les principes européens de la démocratie locale, à l'intention des jeunes responsables locaux, ont rassemblé près de 50 participants arméniens.

²² Près de 300 jeunes Ukrainiens ont participé aux activités proposées par le Congrès depuis 2014.

²³ Depuis 2014, environ soixante jeunes responsables ukrainiens y ont participé.

conseillers municipaux et les jeunes responsables locaux. Le Forum a permis de débattre de sujets d'actualité en lien avec les principes de bonne gouvernance locale, notamment la participation des jeunes aux affaires publiques locales, la transparence de la prise de décision publique, l'égalité femmes-hommes, ou la mise en œuvre de nouveaux outils démocratiques ainsi que les difficultés actuelles pour renforcer la démocratie locale en Ukraine. Une déclaration commune adoptée à la fin du Forum a réitéré l'engagement des jeunes responsables locaux, maires et conseillers municipaux et exprimé leur souhait de renforcer leur coopération avec le Congrès. Le forum « Ukraine unie » organisé en octobre 2018 dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale²⁴ a permis une nouvelle fois aux élus et aux jeunes leaders locaux de huit régions d'Ukraine de partager leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de projets de participation citoyenne et de gouvernance transparente dans leurs collectivités.

36. Le Congrès encourage le fonctionnement durable d'un réseau de soutien informel et s'efforce de concevoir de futures activités de coopération pour répondre aux besoins des jeunes responsables locaux d'Ukraine, mais aussi d'autres pays bénéficiaires.

4. Initiatives pilotes au niveau local : apprentissage par la pratique

37. La démocratie locale, essentielle au fonctionnement de nos sociétés démocratiques, ne peut prospérer sans une exigence d'intégrité et d'exemplarité des élus locaux et régionaux. Il est vital que les pouvoirs locaux et régionaux répondent aux besoins et aux attentes des citoyens de manière réactive, responsable et éthique, en toute transparence, tout en encourageant une participation citoyenne accrue fondée sur des échanges réguliers et ouverts.

38. La mise en œuvre d'initiatives pilotes au niveau local est un moyen « d'apprentissage par la pratique ». Le Congrès propose à certains pouvoirs locaux un soutien et une expertise individualisés. Ses activités permettent aux maires et à leurs administrations locales de mettre en pratique de nouvelles compétences, tout en utilisant les outils, méthodologies et exemples de bonnes pratiques échangés au cours des activités du projet. Conseils consultatifs, forums et mécanismes de sondages d'opinion ne sont que quelques exemples de bonnes pratiques résultant de ces initiatives locales.

39. En **Arménie**, quatre villes ont été sélectionnées en 2015, à l'issue du programme « Leaders du changement » pour explorer différents aspects de la participation citoyenne dans des domaines tels que le développement local, les projets d'infrastructure et la planification budgétaire. Il s'agissait également de mettre en œuvre de nouvelles dispositions de la loi organique adoptée en 2013, suite à la ratification du Protocole additionnel à la Charte de l'autonomie locale (STCE n° 207), et de s'approprier de nouveaux processus de participation des citoyens à la prise de décision.

40. Une approche similaire a été adoptée en **Ukraine**, où le lancement d'un appel à projets a permis de sélectionner cinq communes en 2017²⁵. Un certain nombre de politiques et de mécanismes locaux ont été introduits dans ces cinq communes, améliorant le dialogue et renforçant la coopération entre les pouvoirs locaux et les citoyens. Ces politiques représentent un moyen concret et très visible de démontrer la détermination des pouvoirs locaux à diriger le changement de manière responsable, transparente et pleinement démocratique, en s'engageant vis-à-vis de la collectivité. Les communes sélectionnées ont bénéficié d'échanges entre pairs, du soutien d'experts et de financements afin d'adopter un mode de gouvernance plus transparent et participatif et de promouvoir une perspective de genre dans leurs politiques publiques. Enfin, un pas important a été accompli vers plus de confiance entre le gouvernement et ses circonscriptions, améliorant à la fois la quantité et la qualité de la participation des citoyens à la prise de décision locale.

41. Par ailleurs, dans le cadre du programme PGG, le Congrès a permis à 12 communes (trois pour chacun des pays suivants : **Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine**) de définir des procédures et d'adopter des mécanismes pour une gouvernance plus efficace et intègre, et pour plus de participation citoyenne²⁶. Ces initiatives ont été menées par des maires déterminés à introduire des changements significatifs dans leur commune et qui, grâce à une approche inclusive impliquant les citoyens, ont offert à leur commune une démocratie locale et des services publics de meilleure qualité. Le fait que

²⁴ L'événement relatif à la participation des jeunes, organisé le 11 octobre 2018 dans la ville de Fastiv (Ukraine) à l'occasion de sa troisième participation consécutive à la SEDL, s'est inscrit dans la continuité des activités mises en œuvre de 2015 à 2017 dans le cadre du projet du Congrès du Conseil de l'Europe « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine ».

²⁵ L'appel à projets peut être consulté à cette adresse : <https://mycloud.coe.int/index.php/s/Dw70WwSNnwpt3Xg#pdfviewer>

²⁶ L'appel à projets peut être consulté à cette adresse : <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2950123&SecMode=1&DocId=2391056&Usage=2>

certaines outils soient dorénavant encouragés au niveau national, pouvant être reproduits dans d'autres communes, montre qu'ils ont permis la mise en place d'une administration publique professionnelle, dépolitisée, responsable et éthique. En outre, une conférence régionale de décembre 2017 a permis la diffusion des résultats obtenus auprès des maires d'autres pays, et favorisé ainsi la durabilité des changements introduits tout en incitant les autres maires participants à reproduire et à générer des politiques plus efficaces, responsables et transparentes dans leurs propres communes.

II. Activités de coopération dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des pays voisins

42. Le programme de coopération « Partenariat Sud-Med » a été conçu dans le but de renforcer la gouvernance locale et régionale dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment au Maroc et en Tunisie²⁷. En lien avec le programme, le Bureau a nommé un porte-parole du Congrès et trois porte-parole suppléants sur le Partenariat Sud-Med en décembre 2016 et en février 2017. Le statut de « Partenaire pour la démocratie locale »²⁸, établi par le Congrès en 2014, permet également à des délégations des pays bénéficiaires de participer aux travaux du Congrès – sans droit de vote – et représente un outil pour renforcer le dialogue politique, la coopération décentralisée et le partage d'expérience.

43. Dans le cadre de ce programme, le Congrès a fourni une assistance en matière législative et a mis en œuvre diverses activités pour développer les capacités des pouvoirs locaux élus et de leurs associations. Les activités étaient axées principalement sur les réformes relatives à la régionalisation et à la décentralisation et sur le développement de la démocratie participative. En vue d'accélérer l'avancement du programme, plusieurs documents clés sur les normes et principes européens de la démocratie locale²⁹ ont été traduits en arabe.

44. Au **Maroc**, le Congrès a contribué à l'élaboration de la loi sur la poursuite de la régionalisation, adoptée en mai 2015, qui a permis la tenue d'élections locales et régionales en septembre 2015. En vue de renforcer les capacités et de mieux faire connaître les principes de la décentralisation, une étude sur les compétences et les ressources de formation des élus au Maroc a été réalisée et un colloque parlementaire sur « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis de la consolidation de la gouvernance décentralisée » a été organisé au Parlement marocain en novembre 2017. Une conférence internationale intitulée « Bâtir des sociétés inclusives : intégrer les migrants, combattre l'extrémisme violent, mobiliser les citoyens » a également été coorganisée avec la ville de Rabat en novembre 2017. Elle a réuni des élus et fonctionnaires de villes marocaines ainsi que leurs homologues européens pour partager leurs expériences.

45. Récemment, le ministère de l'Intérieur du Maroc et les deux associations de pouvoirs locaux et régionaux – l'Association des Régions du Maroc (ARM) et l'Association des Présidents des Conseils communaux (AMPCC) – ont soumis au Président du Congrès une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale. Le projet de résolution accordant ce statut au Maroc a été approuvé par le Bureau le 18 juin 2018. Le ministère de l'Intérieur du Maroc a été invité à désigner, en concertation avec l'AMPCC et l'ARM, une délégation d'élus marocains mandatés jusqu'à la prochaine session de renouvellement, en octobre 2020. Un protocole d'accord sur l'octroi du statut, qui vise à réaffirmer l'engagement mutuel de coopération, est en cours d'examen avec le Maroc.

46. En **Tunisie**, le Congrès a participé à la rédaction du chapitre consacré à la « démocratie locale » de la nouvelle Constitution tunisienne, adoptée en janvier 2014. En décembre 2016, il a aussi contribué à la discussion du projet de législation tunisienne sur les élections locales, au moyen d'une étude comparative sur le droit de vote des membres des forces armées ; adoptée en janvier 2017, elle a permis la tenue, le 6 mai 2018, des premières élections locales jamais organisées en Tunisie. En juillet 2017, le Congrès a également commenté quatre aspects du projet de Code des collectivités locales (compétences, biens et services locaux, financement et contrôle), qui a ensuite été examiné avec les membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple en septembre 2017 et adopté en avril 2018. Le Congrès a également préparé huit décrets d'application du Code sur le statut et l'organisation des conseils élus.

47. En matière de renforcement des capacités, le Congrès a organisé une formation de formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) sur la médiation politique, dans la perspective

²⁷ Suite aux visites conduites par le Secrétariat à Rabat et à Tunis en novembre 2016, le programme a été adopté par le Bureau du Congrès le 10 février 2017. Pour de plus amples informations, se référer au document [CG32\(2017\)26](#) « Partenariat Sud Med du Congrès », soumis pour information aux membres du Congrès le 16 mars 2017.

²⁸ La Résolution 376 (2014) relative au statut de Partenaire pour la démocratie locale peut être consultée à l'adresse suivante : https://search.coe.int/congress/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168071aa2a

²⁹ La Charte européenne de l'autonomie locale ; la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ; et le Code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

des conflits qui pourraient émerger suite aux premières élections municipales du 6 mai 2018. Une formation sur la gestion de projet a été proposée au secrétariat de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT). Concernant la promotion de l'égalité de genre, une conférence intitulée « Femmes et pouvoir local », organisée en septembre 2017³⁰, a facilité l'échange de vues et d'expériences concernant les cadres juridiques nationaux et internationaux, les difficultés liées à la mise en œuvre de garanties législatives et le rôle des différents acteurs dans le renforcement de la participation des femmes aux affaires locales.

48. En vue de définir les modèles de consultation les mieux adaptés au **Maroc et à la Tunisie**, une étude comparative a été menée sur les mécanismes de consultation existant en Europe. Une visite d'étude commune d'une délégation de partenaires marocains et tunisiens a été organisée lors de la 32^e session du Congrès en mars 2017, notamment pour permettre des échanges entre pairs sur les principes de la démocratie locale et régionale, et sur le cadre requis pour la coopération décentralisée. Des acteurs-clés dans ce domaine ont notamment participé à ces échanges³¹. De plus, lors de cette visite, chacune des délégations a indiqué souhaiter étudier la possibilité d'obtenir le statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès.

Conclusion

49. Par ses activités de coopération, le Congrès contribue à la promotion de la démocratie locale et régionale dans les pays bénéficiaires et encourage ainsi la mise en œuvre des principes de la Charte et des recommandations et résolutions adoptées par le Congrès. De plus, cette proximité avec le terrain apporte de nouvelles pistes de réflexion et vient nourrir les travaux et débats thématiques du Congrès.

50. Le volet opérationnel de l'action du Congrès est basé sur la réponse aux demandes et offre aux pouvoirs locaux et régionaux, à leurs associations et aux jeunes engagés au niveau local une plateforme où ils peuvent exprimer leurs aspirations, besoins et préoccupations, et partager, entre eux et avec les membres du Congrès, leurs expériences et pratiques innovantes. Cette approche crée un réseau d'acteurs soucieux d'améliorer la qualité de la démocratie locale et régionale sur l'ensemble du continent, ainsi que dans les régions voisines du Conseil de l'Europe.

51. Les interventions du Congrès sur le terrain sont essentielles pour renforcer la démocratie locale, et le Secrétariat développe actuellement des propositions pour de nouveaux projets bilatéraux en Europe de l'Est (**Arménie, Géorgie, République de Moldova et Bélarus**), dans les pays du sud de la Méditerranée (**Maroc et Tunisie**) et en **Bosnie-Herzégovine** avec une attention particulière accordée à la ville de Mostar. Les projets portent sur des thématiques transversales liées à la gouvernance locale, notamment la lutte contre la corruption, la promotion des droits de l'homme au niveau local, l'égalité de genre, l'intégration des divers groupes de population présents sur un même territoire, ou encore la lutte contre la radicalisation.

52. Les activités de coopération du Congrès contribuent également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, dans le cadre de la contribution plus large du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD), et notamment à la mise en œuvre des ODD 5, 11, 16 et 17. En outre, les activités de coopération du Congrès contribuent aux 20 objectifs du Partenariat oriental à l'horizon 2020, établi par l'UE, principalement par le renforcement des compétences des administrations publiques locales et la prévention de la corruption.

³⁰ Cette conférence a été coorganisée par le ministère tunisien de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement et la Direction Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe, les 26-27 septembre 2017 à Tunis.

³¹ Les Présidents de l'Association des Régions du Maroc (ARM) et de l'Association des Présidents des Conseils communaux (AMPCC), le maire de la ville de Rabat, le Directeur général des Collectivités locales, et des représentants du Parlement ainsi que du Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour le **Maroc**; et le Président de la commission chargée des questions de la décentralisation de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), le Président de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), le Président et la Directrice exécutive de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT), le Directeur général des Collectivités locales (DGCL), et le Directeur du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD) pour la **Tunisie**.

ANNEXE – Résumé des projets

(Situation au 22 Octobre 2018)

I. Projets bilatéraux mis en œuvre dans des pays membres du Conseil de l'Europe

A. Projets en cours

ARMÉNIE

[Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](#)³²

Titre du projet	Soutien institutionnel à l'Association des communes d'Arménie (ACA)
Dates	Novembre 2014 – décembre 2018
Budget	1 104 500 €
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse
Objectifs	Inscrire dans un cadre institutionnel durable la participation régulière des autorités locales dans l'élaboration des politiques nationales, et formaliser un mécanisme de consultation entre l'ACA et le gouvernement arménien ; Soutenir l'ACA dans son processus de pérennisation financière ; Renforcer les capacités de l'ACA à communiquer efficacement pour améliorer son image en tant qu'institution politique.
Activités principales	Renforcement des procédures décisionnelles de l'ACA pour les rendre plus transparentes et démocratiques : révision de la Charte de l'Association en 2016 et définition des fonctions des organes directeurs, nouvelles élections en 2017 pour la présidence, le Conseil Républicain (108 membres), le Bureau (36 membres) et le comité de supervision, avec un quota de représentation de genre ; Réunions fréquentes des organes directeurs et consultations avec les membres (séminaires régionaux et groupes de travail spécialisés) ; Six commissions thématiques créées en 2017 sur : les questions financières, économiques et budgétaires ; les affaires légales ; l'éducation, la culture, le sport et la jeunesse ; le développement durable ; les questions de genre, sociales et de santé ; le développement des communautés rurales, montagnaises et frontalières et la coopération intercommunautaire ; 1ère assemblée générale depuis une dizaine d'années, organisée en février 2017, avec une forte participation (400 maires) ; 5 réunions du Conseil Républicain et 2 réunions du Bureau en 2017 ; 2 réunions du Conseil Républicain et 1 réunion du Bureau en 2018 ; 1 réunion du comité de supervision de l'ACA en 2017 7 réunions de commissions permanentes en 2018 ; Adoption de 8 documents d'orientation/recommandations, 4 notes d'orientation, 3 appels adressés au gouvernement et 1 appel adressé au nouveau Premier ministre ; Renforcement des capacités de défense de l'association avec le concours d'experts et organisation de formations ; Seconde subvention à l'ACA mise en œuvre depuis mars 2018, quatre membres du personnel étant employés dans le cadre du développement des capacités institutionnelles de l'ACA ; Recrutement d'experts pour assurer l'accompagnement sur le terrain du Secrétariat de l'ACA, notamment en matière de ressources humaines, de communication, de défense des droits, de collecte de fonds, etc. ; Modernisation des outils de communication de l'Association (identité visuelle, site web, etc.) ;

³² <https://rm.coe.int/1680471d82>

Restructuration des procédures financières internes ; élaboration d'une stratégie de viabilité financière ; règlement intérieur rédigé et en cours d'adoption ;

Forum sur la démocratie locale en Arménie, organisé en coopération avec le gouvernement lors de la Journée de l'Autonomie locale (10 novembre), (thèmes : réformes en cours, transfert de compétences au niveau local et décentralisation financière) ;

Rencontre consultative entre le Conseil républicain de l'ACA et le gouvernement arménien, sous la direction du Président de l'Arménie, (les 8 et 9 décembre) : échanges entre les maires et le gouvernement sur leurs attentes mutuelles vis-à-vis du programme de réforme de l'autonomie locale.

Visite d'étude auprès de l'association nationale serbe des pouvoirs locaux et échanges avec deux communes organisés en juillet 2018 pour les responsables des commissions thématiques de l'ACA ainsi que pour la direction et le personnel de l'ACA ;

Forum sur la démocratie locale organisé le 12 novembre 2018 sur le thème « Décentralisation et développement économique local » ;

Atelier sur la bonne gouvernance et la participation citoyenne, coorganisé par l'ACA et le ministère de l'Administration territoriale et du Développement en septembre 2018 afin d'examiner un mécanisme efficace au niveau local ;

« Atelier sur les mécanismes de consultation entre les pouvoirs locaux et nationaux » organisé en septembre 2018 en vue de créer un cadre visant à institutionnaliser un mécanisme de consultation fonctionnel en Arménie ;

Forum des communes rurales coorganisé le 5 octobre avec le ministère arménien de l'Administration territoriale et du Développement ;

Évaluation à mi-parcours achevée en juillet 2018.

UKRAINE

[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021](#)³³

Titre du projet

Renforcer la démocratie et consolider la confiance au niveau local en Ukraine³⁴

Dates

Juillet 2018 – février 2021³⁵

Budget

1 500 000 € (financement garanti jusqu'en juin 2019 = 550 000 €)

Financement

Donateurs au Plan d'action pour l'Ukraine³⁶

Objectifs

Mettre en œuvre une réelle décentralisation et des réformes de l'autonomie locale par le biais de mécanismes de consultation régulière et effective entre les autorités locales, leurs associations et les autorités nationales ;

Les élus locaux mettent en œuvre des politiques et pratiques éthiques, novatrices et inclusives dans leurs communes.

Activités principales

Participation au 5^e Sommet mondial 2018 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) à Tbilissi (Géorgie), les 16-19 juillet 2018 et co-organisation, par le Congrès et l'Association nationale de pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG), de l'atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent », en marge du Sommet, le 17 juillet 2018 à Roustavi (Géorgie). Le Sommet et l'atelier ont rassemblé des pouvoirs locaux ukrainiens et géorgiens ainsi que des représentants de leurs associations, renforçant ainsi leurs connaissances et leur engagement en faveur des principes du gouvernement ouvert.

³³ <https://rm.coe.int/1680794dc5>

³⁴ Ce projet est fondé sur les besoins et recommandations formulés par les parties prenantes et bénéficiaires concernés pendant la mise en œuvre du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » (2015-2017) et s'appuie sur les activités de coopération du Congrès menées en Ukraine depuis 2014.

³⁵ Un prolongement de ce projet dans le cadre du Plan d'action pour l'Ukraine 2018-2021 (approuvé par le Comité des Ministres le 21 février 2018) a été soumis pour financement en novembre 2017 et est encore en attente d'une décision.

³⁶ Financé par 20 États membres : Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

Soutien apporté par les experts au rôle de défense des droits de l'Association des villes ukrainiennes (AVU), dans le cadre de l'analyse du projet de loi modifiant la législation nationale relative aux conseillers municipaux³⁷, et du projet de loi modifiant la loi ukrainienne « sur l'autonomie locale en Ukraine » et certains textes de loi ukrainiens portant sur la réduction et la rationalisation du système de contrôle de l'État sur les activités des collectivités locales³⁸.

Évaluation de référence de la position institutionnelle de l'AVU, en vue de l'élaboration de sa stratégie à moyen terme, des besoins et attentes de ses membres et du contexte actuel de réforme de l'autonomie locale en Ukraine. Cette initiative permettra de renforcer le leadership et les capacités institutionnelles de l'AVU pour représenter les intérêts de ses membres.

Participation à la « Journée du dialogue avec le gouvernement », un forum entre les pouvoirs locaux et l'administration centrale de l'Ukraine, organisé par l'AVU à Ternopil (Ukraine), le 24 septembre 2018, à des fins de discussion et de consultation de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de réforme.

Signature du protocole d'accord entre le Congrès et l'AVU pour la mise en œuvre du projet, le 25 septembre 2018, à Kiev en Ukraine³⁹.

Participation à l'événement organisé par la ville de Fastiv (Ukraine) lors de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) le 11 octobre, qui a rassemblé des élus et de jeunes leaders locaux de huit régions d'Ukraine afin de partager leurs expériences et des exemples de bonnes pratiques dans la mise en œuvre de projets de participation citoyenne et de gouvernement ouvert dans leurs collectivités.

Participation au « groupe de réflexion sur l'introduction d'outils de gouvernance électronique au niveau local », qui s'est tenu à Kiev, en Ukraine, le 12 octobre 2018. Il a rassemblé des représentants des pouvoirs locaux, du Cabinet des ministres de l'Ukraine, de l'Agence nationale d'État pour la gouvernance électronique et l'AVU qui ont débattu des outils et instruments de gouvernance électronique pouvant améliorer la transparence et la confiance des citoyens vis-à-vis des pouvoirs locaux d'Ukraine.

Publications et outils

« Rapport d'analyse sur le projet de loi modifiant la législation nationale relative au statut des conseillers municipaux » : <https://rm.coe.int/analysis-report-on-the-draft-law-on-local-councillors-eng/16808e62e4>

« Rapport d'analyse sur le projet de loi relatif à la surveillance » :

<https://rm.coe.int/analysis-report-on-the-draft-law-on-supervision-eng/16808e6315>

B. Projets terminés

ALBANIE

[Document de coopération programmatique pour l'Albanie 2012-2014](#)⁴⁰

[Document de coopération programmatique pour l'Albanie 2015-2017](#)⁴¹

Titre du projet

Renforcer les structures des collectivités territoriales et la coopération entre élus locaux⁴²

Composante du Congrès *Établir une plateforme de dialogue durable, pluraliste et unifiée pour les collectivités territoriales en Albanie*

³⁷ « Rapport d'analyse sur le projet de loi modifiant la législation nationale relative aux conseillers municipaux », Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, 8 octobre 2018. Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/analysis-report-on-the-draft-law-on-local-councillors-eng/16808e62e4>

³⁸ « Rapport d'analyse sur le projet de loi relatif à la surveillance », Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, jeudi 11 octobre 2018. Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/analysis-report-on-the-draft-law-on-supervision-eng/16808e6315>

³⁹ Protocole d'accord (en anglais) : <http://rm.coe.int/mou-between-the-congress-and-the-auc-eng/16808da1ae>

⁴⁰ <https://rm.coe.int/16802ed0b9>

⁴¹ <https://rm.coe.int/16802f95e4>

⁴² Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

Dates	Octobre 2012 – juin 2017
Budget	1 630 473 € (dont 637 018 € pour la composante du Congrès)
Financement	Gouvernement fédéral de la Suisse
Objectifs	Renforcer les structures des gouvernements locaux et régionaux ; Renforcer la coopération des élus locaux en Albanie, afin d'assurer l'efficacité de la décentralisation et de l'autonomie locale, conformément aux principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale
Activités principales	3 ateliers régionaux pour 150 élus territoriaux, pour contribuer au processus législatif en cours au regard de la réforme territoriale et administrative ; 5 table-rondes entre experts et représentants de communes sur des thèmes liés à la réforme territoriale et administrative ; Production d'un rapport sur les fonctions des autorités locales et leurs finances, avec 49 recommandations ; Etude sur le renforcement du rôle politique des autorités locales et régionales et de leurs associations en Albanie, avec 11 lignes directrices pour une meilleure coopération des associations de pouvoirs locaux albanaises ; 3 ateliers « Maires, leaders du changement » ; Visite d'étude de 8 représentants municipaux en Suisse afin d'observer les pratiques suisses de démocratie directe ; Initiatives pilotes de démocratie directe dans les communes de Tirana et Mallakstra : 15 réunions avec 250 citoyens, écoliers, membres du personnel municipal et conseillers municipaux ; Visite d'étude de 5 représentants des autorités locales et régionales et 1 représentant de l'Agence pour la mise en œuvre de la réforme territoriale en Lettonie afin d'observer le fonctionnement de la consultation dans le pays et le rôle de l'Association lettone des gouvernements locaux et régionaux ; Conférence nationale avec des représentants des communes nouvellement constituées, organisée conjointement avec le gouvernement, le Conseil de l'Europe, SDC, USAID, PNUD et SIDA, sur les défis de la réforme territoriale et administrative et les besoins pour améliorer la démocratie locale en Albanie ; Contribution à la Stratégie nationale de décentralisation 2015-2020, amendements sur le droit d'être consulté dans la loi 8652/2000, et à la loi organique sur l'autonomie locale ; Création du Conseil consultatif de l'autonomie locale et du gouvernement central, sur la base du projet de décision du Conseil des ministres sur le Conseil consultatif, de l'exposé des motifs et du projet de règlement intérieur élaboré ; Assistance et échanges entre pairs pour le Conseil consultatif / Secrétariat technique; 4 ateliers régionaux pour informer les maires albanais de la création du Conseil consultatif et expliquer son fonctionnement.
Outils et publications	Étude sur le renforcement du rôle politique des élus locaux et régionaux et de leurs associations en Albanie [anglais ⁴³]

⁴³ <https://rm.coe.int/168071af10>

ARMÉNIE[Plan d'Action du Conseil de l'Europe 2012-2014](#)⁴⁴[Plan d'Action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2015-2018](#)⁴⁵**Titre du projet** Soutenir la consolidation de la démocratie locale en Arménie⁴⁶*Composante du Congrès Renforcer le leadership des élus locaux***Dates** Octobre 2013 – décembre 2016⁴⁷**Budget** 1 579 301 € (dont 606 419 € pour la composante du Congrès)**Financement** Gouvernement du Danemark

Objectifs

- Établir un cadre juridique conforme aux principes et aux normes européens de la démocratie locale ;
- Sensibilisation à ces principes et normes ;
- Renforcer la gouvernance éthique et de la prévention de la corruption ;
- Renforcer les compétences et capacités de leadership et de gouvernance des autorités locales;
- Renforcer l'engagement des jeunes et la création de mécanismes de participation des citoyens à la prise de décision au niveau local.

Activités principales

- Consultation des maires et des conseillers pour la mise en œuvre de la Recommandation 351 (2014) sur la situation de la démocratie locale en Arménie ayant abouti à un « Appel au gouvernement d'Arménie », soumis publiquement en janvier 2015, par les trois associations traitant des questions d'autonomie locale ;
- 2 séries de séminaires régionaux sur le thème de la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local en Arménie, avec la participation de près de 170 maires et conseillers arméniens ;
- Programme de leadership pour un groupe de maires arméniens sous la forme d'une série de 6 ateliers thématiques et interactifs visant à les soutenir dans leur rôle de leaders du changement ;
- Programme de soutien pour l'organisation d'initiatives de participation citoyenne dans 4 communautés arméniennes afin de permettre aux maires ayant participé au programme de leadership de mettre en œuvre les compétences acquises - une revue entre pairs a fait suite à la mise en œuvre de ces initiatives ;
- 3 ateliers régionaux à destination des conseillers municipaux nouvellement élus et de conseillers de communautés fusionnées ;
- 2 séminaires sur les principes européens de la démocratie locale pour jeunes dirigeants locaux ;
- Cérémonie de clôture du projet pour donner aux participants arméniens (maires, conseillers et jeunes leaders locaux) la possibilité de présenter et de partager leur expérience avec leurs pairs, des experts locaux et internationaux, des représentants du gouvernement arménien, des associations d'autorités locales, ainsi que des membres du Congrès

Outils et publications Boîte à outils sur la participation citoyenne [[anglais](#)⁴⁸ | [arménien](#)⁴⁹].⁴⁴ <https://rm.coe.int/16802ed0ba>⁴⁵ <https://rm.coe.int/1680471d82>⁴⁶ Ce programme était mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.⁴⁷ Le nouveau projet soumis en janvier 2017 est en attente de financement.⁴⁸ <https://rm.coe.int/16806cf43c>⁴⁹ <https://rm.coe.int/16806cf43e>

UKRAINE[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2015-2017](#)⁵⁰

Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale en Ukraine ⁵¹
Dates	Juillet 2015 – décembre 2017 + Janvier – février 2018
Budget	1 826 949 € (2015-2017) + 123 108 € (2018)
Financement	Donateurs du Plan d'action pour l'Ukraine ⁵²
Objectifs	<p>Soutenir les élus locaux dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles et de leadership, afin de les inciter à être plus réactifs, à rendre des comptes dans l'exercice de leurs fonctions et à intégrer toujours plus les citoyens dans leur(s) politique(s) ;</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie locale en renforçant les capacités des élus locaux à prévoir une meilleure coordination, planification et gestion ;</p> <p>Favoriser une citoyenneté démocratique active et soutenir la mise en œuvre de processus participatifs démocratiques locaux, y compris l'observation des élections locales.</p>
Activités principales	<p>2015-2017 :</p> <p>6 ateliers « Maires, moteurs du changement » avec la participation de plus de 130 maires ukrainiens ;</p> <p>6 ateliers « Conseiller municipal : acteur de la démocratie locale », avec plus de 200 participants au total ;</p> <p>1 atelier organisé spécifiquement pour le conseil municipal de la ville de Kiev (50 participants) ;</p> <p>3 tables-rondes organisées en partenariat avec la délégation de l'Ukraine auprès du Congrès et l'Association des Villes Ukrainiennes ;</p> <p>1 table-ronde sur la bonne gouvernance dans les aires métropolitaines ;</p> <p>7 séminaires pour environ 200 jeunes leaders locaux ;</p> <p>3 visites d'étude organisées pour 50 jeunes leaders locaux à l'occasion du Forum Mondial de la Démocratie ;</p> <p>Premier Forum de la démocratie locale en Ukraine, avec la participation d'environ 100 maires, conseillers municipaux et jeunes leaders locaux ;</p> <p>5 communes sélectionnées pour la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus transparente et plus participative (soutien financier, expertise et spécialisée, échanges entre pairs et visite d'étude des maires lors de la 33^{ème} session du Congrès) ;</p> <p>Document de réflexion sur l'égalité des genres dans la vie politique locale en Ukraine ;</p> <p>Rencontre et débat avec des représentants du Parlement ukrainien au sujet de la loi sur le statut des conseillers municipaux ;</p> <p>Séminaire d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre des initiatives soutenues par le Congrès, à Kiev, Ukraine (environ 75 participants).</p> <p>2018 :</p> <p>Évaluation externe des résultats du projet « Promouvoir la démocratie locale en Ukraine » ;</p> <p>Atelier sur les défis et opportunités liés à l'égalité de genre au niveau local en Ukraine, organisé conjointement avec l'Association des villes ukrainiennes.</p>

⁵⁰ <https://rm.coe.int/16802f600e>

⁵¹ Ce projet fait suite à des activités mises en œuvre dans le cadre du « Train de mesures immédiates pour l'Ukraine » en 2014 (275 969 €), et dans le cadre du projet « Renforcer la capacité des autorités locales en Ukraine », en 2015, financé par le Danemark (184 462 €).

⁵² Financement par 20 États membres : Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie

Outils et publications *Gouvernance métropolitaine en Europe et en Ukraine : Légitimité, propriété et efficacité* [[anglais](#)⁵³ | [ukrainien](#)⁵⁴] ;
 « Etude sur la loi ukrainienne relative au statut des conseillers municipaux » [[anglais](#)⁵⁵ | [ukrainien](#)⁵⁶] ;
 Étude sur les « Pouvoirs et devoirs des conseillers municipaux dans le cadre de la décentralisation en Ukraine » [[anglais](#)⁵⁷] ;
 Document de réflexion « L'égalité des genres dans la vie politique locale et la perspective de genre dans les politiques locales en Ukraine » [[anglais](#)⁵⁸ | [ukrainien](#)⁵⁹].

UKRAINE

Titre du projet Renforcer la capacité des autorités locales en Ukraine⁶⁰

Composante du Congrès *Dialogue post-suivi et formation de jeunes leaders politiques*

Dates Avril 2014 – mai 2015

Budget 600 000 € (dont 120 000 € pour la composante du Congrès)

Financement Gouvernement du Danemark

Objectifs Améliorer la qualité de l'autonomie locale ;
 Élaborer un cadre juridique national appliquant les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et les standards européens de démocratie locale

Activités principales 3 séminaires régionaux à Tchernihiv, Odessa et Dnipro, avec la participation d'environ 75 jeunes leaders locaux pour échanger sur les normes européennes et les principes de la démocratie locale ;
 2 tables rondes thématiques, à Kiev, sur la révision constitutionnelle et le transfert des compétences et sur la réforme constitutionnelle et l'indépendance financière des autorités locales, organisées avec les ministères concernés pour débattre des principales recommandations du Congrès.

UKRAINE

Titre du projet Train de mesures immédiates pour l'Ukraine
Composante du Congrès *Démocratie locale*

Dates Avril 2014 – décembre 2014

Budget 2 500 000 € (dont 376 000 € pour la composante du Congrès)

Financement Contributions des donateurs au « Train de mesures immédiates pour l'Ukraine »

Objectifs Mise en œuvre de réformes démocratiques conformément aux principes et normes de la démocratie locale et régionale;

⁵³ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-in-eur-and-ukr-eng/168078549e>

⁵⁴ <https://rm.coe.int/metropolitan-governance-ukr-ukr-web/1680785e45>

⁵⁵ <https://rm.coe.int/2018-01-24-study-law-on-local-councillors-eng/1680783ffd>

⁵⁶ <https://rm.coe.int/2018-01-25-study-law-on-local-councillors-ukr/1680784064>

⁵⁷ <https://rm.coe.int/study-on-powers-and-duties-of-local-councillors-in-the-framework-of-de/168078fafa>

⁵⁸ <https://rm.coe.int/gender-equality-in-local-political-life-and-the-gender-perspective-in-/16807bebde>

⁵⁹ <https://rm.coe.int/16808a2a51>

⁶⁰ Ce programme a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une Unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

Amélioration de la gouvernance politique locale.

Activités principales Observation des élections municipales anticipées du 25 mai 2014 ;
 Visite de haut niveau à Kiev et Odessa ;
 1 table ronde thématique dans le cadre du dialogue post-suivi du Congrès avec les autorités nationales ukrainiennes ;
 1 séminaire régional pour environ 25 jeunes leaders locaux sur les normes européennes de la démocratie locale et régionale ;
 1 visite d'étude pour 20 jeunes leaders locaux à Strasbourg, en parallèle de l'édition 2014 du Forum mondial pour la démocratie ;
 1 atelier « Maires, leaders du changement », pour 30 maires nouvellement élus en mai 2014.

II. Projets multilatéraux mis en œuvre dans le cadre de partenariats spécifiques

[Partenariat pour la bonne gouvernance entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus \(2015-2017\)](#)⁶¹

Titre du projet	Programme thématique « Renforcer les cadres institutionnels de la gouvernance locale » ⁶²
Dates	Janvier 2015 – décembre 2017
Budget	1 332 745 €
Financement	Union européenne
Objectifs	Soutenir les processus de réforme de l'autonomie locale dans les pays bénéficiaires ; Promouvoir l'adoption de normes et pratiques éthiques par les élus locaux dans la région ; Soutenir l'alignement de la gestion financière et des ressources humaines des administrations locales aux normes européennes en la matière, en coopération avec le Centre d'Expertise sur la réforme de l'administration locale.
Activités principales	3 réunions du Comité de direction du programme thématique ; Conférence d'introduction à Tbilissi, Géorgie, environ 100 participants des 6 pays du partenariat oriental (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants d'associations nationales d'autorités locales et régionales et de la société civile) ; Étude sur les rôles et les responsabilités des maires et des conseillers locaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine et Bélarus ; 7 ateliers nationaux « Maires, moteurs du changement » pour 14 maires arméniens, 9 géorgiens, 20 moldaves et 19 ukrainiens, sur la définition et la conduite de politiques publiques basée sur des valeurs et des normes éthiques ; Séminaire régional « Éthique publique locale : de la vision à l'action », Kyiv, Ukraine, environ 80 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des autorités centrales, représentants des associations nationales d'autorités locales et régionales, des autorités centrales et de la société civile) ; Séminaire régional « Participation citoyenne : outil essentiel de la démocratie locale », Chisinau, République de Moldova, environ 50 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des associations nationales de collectivités territoriales et de la société civile) ;

⁶¹ <https://www.coe.int/en/web/congress/european-union-council-of-europe-partnership-for-good-governance>

⁶² Ce programme thématique a été mis en œuvre conjointement avec le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale, une unité de la Direction générale Démocratie du Secrétariat général du Conseil de l'Europe.

5 réunions de la Communauté de pratique sur la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental Strasbourg, France, Kyiv, Ukraine et Tbilissi, Géorgie;

12 communes (en Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) sélectionnées afin de bénéficier du soutien de leurs pairs et d'une expertise spécialisée dans la mise en œuvre d'initiatives locales pour une gouvernance plus efficace et intègre ;

Conférence sur la gouvernance locale en Géorgie et l'efficacité des mécanismes institutionnalisés de participation citoyenne pour 65 participants (représentants des autorités centrales et locales, fonctionnaires, organisations internationales, NALAG, membres du Congrès et experts) ;

Etude sur l'institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants en Géorgie, développée sur la base de groupes de travail avec des experts et des recommandations d'amendements du Code de l'autonomie locale en Géorgie;

Signature d'un mémorandum d'accord entre l'Association nationale des autorités locales de Géorgie, le Congrès des autorités locales de Moldova et l'Association des villes ukrainiennes ; D'autres échanges entre les maires et leurs associations nationales respectives ont été organisés lors du 5^e Sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) à Tbilissi, en Géorgie, du 16 au 19 juillet 2018 ;

Un atelier « Gouvernance ouverte au niveau local : les villes s'engagent » a été organisé en marge du Sommet PGO le 17 juillet 2018, permettant ainsi l'échange de pratiques et d'expériences entre pairs de Géorgie et d'Ukraine ;

Rencontres et échanges entre pairs sur « Partager une même vision : la démocratie locale et la gouvernance éthique dans la pratique » pour 3 maires moldaves mettant en œuvre des initiatives locales et 7 maires des communes du district de Stefan Voda ;

Le Manuel sur la « transparence et la participation citoyenne en Ukraine » sert de base au développement de nouvelles activités dans le cadre du projet du Congrès « Renforcer la démocratie et consolider la confiance au niveau local en Ukraine », en particulier l'outil d'apprentissage électronique et les programmes de formation des conseillers municipaux ;

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales;

Manuels sur la transparence et la participation citoyenne à destination d'élus locaux et régionaux d'Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine ;

Réunion « Initiatives locales : gérer et communiquer le changement », Tbilissi, Géorgie, avec une trentaine de participants (maires et coordinateurs de projets pour les initiatives locales sur la gouvernance éthique et la transparence, représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux et experts) ;

Conférence régionale d'échange de bonnes pratiques suite à la mise en œuvre des initiatives soutenues par le Congrès, Tbilissi, Géorgie, avec environ 100 participants (élus locaux, membres du Congrès, experts, représentants des associations nationales de collectivités territoriales et de la société civile).

Outils et publications

Rôles et responsabilités des maires et conseillers municipaux en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Bélarus [[anglais](#)⁶³ | [russe](#)⁶⁴];

Institutionnalisation de la participation citoyenne : évaluation des mécanismes existants – Géorgie [[anglais](#)⁶⁵ | [géorgien](#)⁶⁶];

Gestion du changement : un guide pour les autorités locales et régionales [[anglais](#)⁶⁷ | [arménien](#)⁶⁸ | [géorgien](#)⁶⁹ | [roumain](#)⁷⁰ | [ukrainien](#)⁷¹];

⁶³ <https://rm.coe.int/168071b235>

⁶⁴ <https://rm.coe.int/168071b345>

⁶⁵ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-eng/1680784817>

⁶⁶ <https://rm.coe.int/geo-institutionalised-citizen-participation-ka/1680784818>

⁶⁷ <https://rm.coe.int/tool-guide-management-of-change-eng-web-version/16807848d6>

⁶⁸ <https://rm.coe.int/management-of-change-hye-web/1680786ae4>

⁶⁹ <https://rm.coe.int/management-of-change-kat-web/1680785c77>

⁷⁰ <https://rm.coe.int/management-of-change-ron-web/1680786ac6>

⁷¹ <https://rm.coe.int/management-of-change-ukr-web/16807850ef>

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Arménie [[anglais](#)⁷² | [arménien](#)⁷³];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Géorgie [[anglais](#)⁷⁴ | [géorgien](#)⁷⁵];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en République de Moldova [[anglais](#)⁷⁶ | [roumain](#)⁷⁷];

Manuel sur la transparence et la participation citoyenne en Ukraine [[anglais](#)⁷⁸ | [ukrainien](#)⁷⁹];

III. Projets mis en œuvre dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines

MAROC	Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017 ⁸⁰
Titre du projet	Renforcer la démocratie locale et régionale au Maroc
Dates	Janvier 2016 – décembre 2017 ⁸¹
Budget	196 770 €
Financement	Norvège, Estonie, France, Italie, Liechtenstein, Malte, Monaco et Portugal
Objectifs	<p>Renforcer la mise en œuvre de la démocratie locale et régionale au Maroc en renforçant les capacités des élus locaux et de leurs associations ;</p> <p>Promouvoir et sensibiliser aux normes européennes de démocratie locale et régionale ;</p> <p>Renforcer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et de la coopération décentralisée entre les collectivités des deux rives de la Méditerranée ;</p> <p>Apporter l'assistance et expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale, ainsi que l'accompagnement du processus électoral et, le cas échéant, observation des élections locales et régionales ;</p> <p>Sensibiliser et former des élus locaux et régionaux ainsi que leurs administrations, avec une attention particulière accordée à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;</p> <p>Renforcer les capacités (notamment de leadership) des associations de pouvoirs locaux et régionaux;</p> <p>Renforcer les capacités des associations locales et régionales dans la défense de leurs intérêts, en particulier dans le processus de régionalisation du pays ;</p> <p>Soutenir le développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.</p>
Activités principales	<p>Visite d'étude lors de la 32^e session du Congrès (Strasbourg, 27 - 30 mars 2017) ;</p> <p>Etude sur le rôle des associations nationales d'autorités locales et régionales dans les mécanismes nationaux de consultation en Europe, dans le cadre de l'élaboration d'un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;</p>

⁷² <https://rm.coe.int/handbook-arm-eng/168078a58c>

⁷³ <https://rm.coe.int/handbook-armenia-hye/168078bbe6>

⁷⁴ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-eng/1680786b7d>

⁷⁵ <https://rm.coe.int/handbook-georgia-kat/1680793678>

⁷⁶ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-eng/168078406b>

⁷⁷ <https://rm.coe.int/handbook-moldova-ron/1680788ff5>

⁷⁸ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-eng/168078406c>

⁷⁹ <https://rm.coe.int/handbook-ukraine-ukr/168078541c>

⁸⁰ <https://rm.coe.int/16802f7c61>

⁸¹ Le nouveau projet dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil d'Europe avec le Maroc 2018-2021 (qui serait approuvé pour le Comité des Ministres le 21 mars 2018), soumis en octobre 2017, est en attente de financement.

Etude sur les compétences des autorités locales et régionales au Maroc, et leurs opportunités de formation, afin de mettre en place un mécanisme de formation pour les élus locaux et régionaux (futur projet) ;

Etude sur les modalités d'organisation de visites d'étude pour les élus locaux et régionaux ;

Arrangements entre l'Association des Régions du Maroc (ARM) et la Région Grand Est pour l'organisation d'une visite d'étude d'élus et fonctionnaires Marocains ;

Conférence internationale « Bâtir une communauté inclusive : intégrer les migrants, lutter contre l'extrémisme violent, engager les citoyens » organisée avec la ville de Rabat (Rabat, 20-22 novembre 2017) ;

Colloque parlementaire « La régionalisation au Maroc : opportunités et défis de la consolidation de la gouvernance décentralisée » organisé avec le Parlement marocain (Rabat, 28-29 novembre 2017) ;

Rencontre avec une délégation marocaine, composée de représentants du ministère des Affaires étrangères marocain, de la DGCL (Direction générale des Collectivités locales), du ministère de l'Intérieur marocain, ainsi que du Consul général et de la Vice-Consul du Maroc.

En 2018, le Maroc a soumis une demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès, qui a été approuvée par le Bureau le 18 juin 2018 pour adoption par le Congrès.

TUNISIE	Partenariat de voisinage avec la Tunisie 2015-2017 ⁸²
Titre du projet	Promouvoir la démocratie locale et régionale en Tunisie
Dates	Janvier 2016 – décembre 2017 ⁸³
Budget	99 358 €
Financement	Norvège, Estonie, France, Italie, Monaco et Portugal
Objectifs	<p>Renforcer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues tunisiens ainsi que la coopération décentralisée entre les pouvoirs locaux et régionaux des deux rives de la Méditerranée ;</p> <p>Fournir une assistance et une expertise juridiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale ; appuyer le processus électoral et, le cas échéant, observer des élections locales et régionales ;</p> <p>Sensibiliser et former les élus locaux et régionaux et leurs administrations, en accordant une attention particulière à la place des femmes et des jeunes dirigeants locaux ;</p> <p>Renforcer le rôle et les capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux (notamment en termes de leadership) ;</p> <p>Soutenir le développement de la démocratie participative, en accordant une attention particulière à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.</p>
Activités principales	<p>Révision de la Charte de la Fédération nationale des villes tunisiennes et élaboration d'un manuel de procédures et de règles internes (en cours) ;</p> <p>Visite d'étude lors de la 32^e Session du Congrès (Strasbourg, 27 – 30 mars 2017) ;</p> <p>Étude sur le rôle des associations nationales d'autorités locales et régionales dans les mécanismes nationaux de consultation en Europe, dans le cadre de l'élaboration d'un tel mécanisme au Maroc et en Tunisie ;</p> <p>Conférence internationale « Les femmes dans la politique locale » (Tunis, 26-27 septembre 2017) dans le but de promouvoir l'échange de connaissances et les</p>

⁸² <https://rm.coe.int/16802f7dfb>

⁸³ Le nouveau projet dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil d'Europe avec la Tunisie 2018-2021 (qui serait approuvé pour le Comité des Ministres le 21 mars 2018), soumis en octobre 2017, est en attente de financement.

meilleures pratiques sur le rôle des femmes en politique au niveau local et sur le renforcement de leurs capacités, compte tenu des prochaines élections locales ;

Assistance législative pour le projet de Code des collectivités locales soumis à l'Assemblée des représentants du Peuple et atelier organisé avec la participation d'experts tunisiens et du Congrès pour échanger débattre de ce projet et de la décentralisation ;

Formation des formateurs du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation en matière de gestion de conflit et de médiation politique, (Tunis, 16-18 novembre 2017) ;

Formation proposée au staff de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) en matière de gestion de projet (Tunis, novembre 2017).

Élaboration d'un module de formation sur la prévention et la gestion des conflits au niveau municipal (janvier-février 2018) ;

Activités menées en Tunisie et non financées par la contribution volontaire

Mission d'évaluation électorale des élections municipales du 6 mai 2018 (Tunisie, 4-6 mai 2018) ;

Participation aux rencontres franco-tunisiennes d'élus locaux, organisées par l'Institut Français et la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) (Tunis, 20-21 octobre 2018).